

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Société fédérale des sous-officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVII^e Année.

N^o 12.

Décembre 1892.

Société fédérale des Sous-Officiers.

Solution de la question générale: « Quel est le but de la Société fédérale de sous-officiers et celui des sections? Par quels moyens atteint-on ce but? » (*suite*).¹

Il va sans dire que nous ne parlons pas de choses sortant de la sphère du sous-officier; nous nous bornons à relever certaines défectuosités dont la troupe ou le service du sous-officier peuvent avoir à souffrir, défectuosités qui échappent assez souvent à l'attention des supérieurs.

Au cours d'un service par exemple, des lacunes ont-elles été observées dont il ne soit pas dans les attributions du commandant des troupes de remédier, quoi de mieux que de discuter la chose entre collègues après le service? Et si après cela il est jugé nécessaire de prendre position pour provoquer les modifications désirables, les sous-officiers ne sont-ils pas bien placés pour prendre l'initiative du mouvement? Sans doute! Et ceci rentre encore dans la tâche du Comité central. C'est à ce dernier qu'il appartient de prendre de telles initiatives, de se faire donner à leur sujet les avis des sections, d'écouter les propositions de celles-ci, de provoquer l'étude des questions soulevées, de les étudier lui-même en dernier ressort, après que l'objet en cause aura été soumis à l'approbation ou au vote des sections ou de leurs délégués, de le faire parvenir dûment développé et justifié aux autorités compétentes.

Nous envisageons ce côté de la tâche du Comité central comme un des plus importants et il est à désirer qu'il examine tous les cas qui relèvent de cette partie de ses attributions.

Donc partout où il s'agira d'apporter dans le domaine militaire des réformes et des innovations utiles, il sera du devoir du bureau central de s'interposer pour et au nom du corps organisé des sous-officiers; d'être en un mot son interprète et le porte-voix qui fera connaître en haut lieu ses justes revendications. Et, s'il n'est peut-être pas donné suite immédiatement aux réclamations ainsi exprimées, l'impulsion donnée n'en subsistera pas

¹ Travail du fourrier d'infanterie Gustave Baur, couronné à la fête centrale de Hérisau. Voir notre numéro de novembre 1892.

moins, et tôt ou tard les revendications formulées seront étudiées par qui de droit et dans bien des cas prises en considération.

De même que le sous-officier est l'intermédiaire entre l'officier et la troupe, de même le Comité central sera l'intermédiaire entre le corps des sous-officiers et les autorités militaires fédérales.

Cela seul déjà justifierait à nos yeux l'existence de la Société fédérale de sous-officiers.

b) *Concours.*

Après avoir rempli sa mission ainsi que cela vient d'être rapporté, c'est-à-dire comme organe de surveillance, d'encouragement, d'instruction vis-à-vis des sections d'une part, et comme représentant de leurs intérêts et des intérêts généraux du corps des sous-officiers d'autre part, le Comité central, pour maintenir la vitalité des principes sus-énoncés, tiendra la main à ce que le zèle et le goût du service soient entretenus dans les sections par des exercices militaires fréquents et réguliers. Il est à peine besoin de dire que le moyen le plus propre à remplir ce but est *l'organisation d'exercices de concours dans les fêtes centrales.*

Nous estimons que la pratique de ces exercices dans la Société fédérale doit être réglementée comme cela existe aujourd'hui, car ce mode seul peut en assurer la valeur en obligeant à une répétition régulière des mêmes concours. Le Comité central veillera donc à ce que les sections qui donnent des fêtes centrales ne s'écartent point de l'organisation de ces exercices tels qu'ils sont prévus par les règlements.

Ces exercices de concours sont d'une importance et d'une utilité indiscutables. Il n'est pas de moyen plus propre à entretenir le zèle dans les sections, que ces joûtes intéressantes. La perspective des récompenses à obtenir, l'esprit de concurrence dans la conquête des lauriers, sont le meilleur des stimulants. Elles aiguillonnent l'amour-propre des sous-officiers en leur donnant l'occasion de se mesurer entr'eux sur le terrain des connaissances et des aptitudes militaires. Et comme la réussite dans un concours exige presque toujours une longue préparation, celle-ci obligera chaque individu à faire appel à ses capacités physiques ou intellectuelles, à les mettre à contribution et à les fortifier par des exercices fréquents. Ce sera encore l'armée qui profitera de ces travaux. On ne saurait donc trop préconiser les exercices de concours, et pour ce qui nous concerne, nous voudrions en voir organiser autant qu'en peut comporter la durée malheureuse-

ment trop courte, puisqu'elle est limitée à deux jours, des fêtes centrales.

Nous devons dans ce chapitre une mention spéciale au *concours de travaux écrits*, c'est-à-dire au concours sur les questions militaires dont la solution est soumise à l'étude des membres de la Société fédérale. Ici ce sont les capacités intellectuelles du sous-officier qui peuvent se donner carrière. Ces études lui donnent l'occasion d'exprimer ses idées et d'examiner à fond des questions auxquelles il eut à peine fait attention sans cela. En lui permettant de donner la mesure de son initiative dans le domaine intellectuel, il ne sera pas sans utilité de connaître par ce moyen ses opinions. — Grâce aussi à une étude approfondie du sujet à traiter, les travaux peuvent acquérir une certaine valeur et devenir un élément d'instruction dans les cercles de sous-officiers. Ils provoquent en outre la critique et par ce fait deviennent des propagateurs des idées qu'ils émettent. — A ce propos, nous verrions avec satisfaction les travaux de ce genre livrés à la publicité plus que ce n'a été le cas jusqu'à ce jour et que l'on ne s'en tienne pas exclusivement aux meilleures solutions.

L'on voit, d'après ce qui précède, que grâce à l'organisation de nombreux concours, y compris celui, très important, des travaux écrits, la Société fédérale dispose de moyens suffisants pour se rendre utile à l'armée et travailler dans l'intérêt de celle-ci. Il serait donc à désirer que chaque direction centrale, qui a pour tâche de mettre en usage ces moyens, s'efforce de les faire valoir le plus possible.

c) *Camaraderie.*

Il en est du service militaire comme des phases diverses de la vie. On ne saurait exclusivement consacrer tout son temps au côté sérieux de l'existence. Il faut réserver la part aux saines jouissances, au délassement et à la gaieté aussi nécessaires que naturelles à l'homme. Aussi bien le service de la patrie n'exige-t-il pas un puritanisme exagéré, mais bien plutôt des hommes qui sachent allier la gaieté au sérieux et sachent se soumettre à l'une et à l'autre sans excès.

Quoi de mieux que de voir, après une marche forcée, après une manœuvre pénible, la troupe arrivée à l'étape et à peine réconfortée par un frugal repas, laisser sa gaieté et sa bonne humeur éclater de toutes parts ! Quoi de plus fortifiant que cette gaieté et cet entrain qui font oublier toutes les fatigues et toutes

les privations, qui relèvent le moral en rapprochant les esprits dans cette même pensée : la satisfaction du devoir accompli au service de la patrie ! Et c'est de la bonne camaraderie qui résultera de ces dispositions à l'entrain et à la bonne humeur. O amitié ! O gaîté ! qualités militaires au premier chef ! Quel soulagement pour le soldat, qu'il se trouve devant le feu du bivouac, dans le cantonnement ou dans la chambrée, de sentir à ses côtés des camarades, des frères d'armes, avec lesquels il sait vivre en bonne harmonie de cette vie en commun rehaussée par le sérieux du service et de ses exigences ! Oui, la bonne et franche camaraderie est une belle chose et nulle part son influence généreuse ne se fait aussi avantageusement sentir que dans la vie militaire.

Pourquoi donc cette camaraderie si utile, si nécessaire au moral du soldat en temps de service, ne serait-elle pas cultivée en dehors de celui-ci, entre frères d'armes et particulièrement entre sous-officiers ? Ne serait-ce pas un moyen de rapprochement qui leur procurerait en même temps quelques instants de délassement ? En faisant trêve à leurs occupations régulières, ils obéiront à cette loi naturelle qui veut que l'homme, pour rester viril, cultive l'amitié de ses semblables et consacre à de saines distractions une partie de son existence. Le culte de l'amitié raffermirait le caractère de l'individu isolé au profit de la société.

Si dans ce domaine une influence directe du Comité central sur les sections ne peut être raisonnablement réclamée, ni rendue possible, celui-ci n'en devra pas moins porter sa sollicitude sur ce point et donner à l'occasion des encouragements dans ce sens.

Les *fêtes centrales* sont encore des occasions toutes trouvées de provoquer la bonne camaraderie ; c'est alors que le Comité central pourra travailler utilement à offrir aux relations amicales le plus large développement, soit par des réunions après les travaux, soit par des banquets, des soirées familiales, etc. Ces fêtes doivent être telles que leurs participants soient pour ainsi dire forcés d'échanger entr'eux des rapports d'amitié, que les sous-officiers d'une partie du pays fraternisent avec ceux d'une autre partie, en un mot que tous, à quelque contrée de la patrie suisse qu'ils appartiennent, apprennent à se connaître et à s'estimer en se pénétrant bien de cette noble idée que le but de leurs travaux et de leurs efforts est de préparer la défense du sol sacré de la patrie ! C'est vers la réalisation de ce but que doivent se diriger les aspirations du corps organisé

des sous-officiers et de son bureau central pour ce qui concerne celui-ci. Ce dernier y parviendra, nous l'avons dit, par une organisation bien ordonnée des fêtes centrales, comme aussi par ses encouragements et ses conseils aux sections.

Les liens d'amitié créés à l'occasion de ces réunions périodiques auront cela de bon qu'ils éveilleront et entretiendront de bons souvenirs entre camarades éloignés et deviendront ainsi un agent actif de propagande. Et même s'il n'en devait pas résulter un avantage immédiat pour les individus ou l'association, il n'en resterait pas moins le mérite d'avoir, en maintenant l'intérêt de la cause, en resserrant les liens existants, conservé la marche en avant de la Société et fortifié celle-ci pour la défense des intérêts des sous-officiers et le développement de leurs connaissances en dehors du service.

De tout ce qui précède, il ressort donc à l'évidence de quelle utilité, voire même de quelle nécessité, est et reste l'institution de la Société fédérale de sous-officiers. — Puisse celle-ci trouver constamment auprès des cercles intéressés et des sections tout l'appui qu'elle mérite ; car c'est de l'activité et de la solidarité des sections que dépend avant tout sa prospérité. Que la Société fédérale soit donc fortifiée et renforcée par tous les moyens possibles et qu'elle acquière ainsi l'estime et le respect des cercles d'officiers et la sympathie des autorités militaires.

Veuillent aussi le Haut Conseil fédéral et messieurs les officiers de l'armée reconnaître dans notre Société fédérale le digne représentant du corps des sous-officiers suisses, qu'ils daignent rendre justice à ses efforts, l'encourager et l'appuyer dans ses travaux, de sorte que sentant venir d'en haut l'appui moral et l'approbation sympathique, elle puise de nouvelles forces dans le sentiment du but élevé qu'elle s'est tracé.

Alors, mais alors seulement, la Société fédérale de sous-officiers aura sa raison d'être, son existence sera justifiée et elle pourra marcher résolument de l'avant, à la poursuite de sa noble tâche.

B. DES SECTIONS

1. LEUR BUT

Il va sans dire que le but des sections ne doit pas beaucoup s'écarter de celui de la Société fédérale ; là comme ici, les principes fondamentaux s'adaptent et les efforts doivent marcher de pair. Ce que nous avons dit des conditions auxquelles l'existence et la prospérité de la Société fédérale sont subordonnées,

s'applique également aux sections. — Sans celles-ci il n'y aurait pas de Société fédérale possible, du moins pas dans le sens admis en principe dès l'origine : le développement de l'individu par la coopération. De fait, l'histoire nous montre les sections se constituant d'abord, puis, par elles, la Société fédérale.

Pour justifier l'existence de n'importe quelle section, il est avant tout nécessaire, indispensable même, que celle-ci s'efforce, avec autant d'ardeur que de sincérité, à poursuivre fidèlement le but, à se conformer strictement au principe fondamental, condition essentielle de l'institution : *le développement des aptitudes militaires et des connaissances du sous-officier.*

Pour atteindre ce but et remplir ces conditions, il ne suffit pas naturellement de se borner à l'adoption de statuts et à l'organisation de quelques simples réunions. Il faut *qu'un apport de travail régulier soit fourni par chacun et vienne confirmer l'acceptation tacite du devoir imposé.* Car à quoi servira-t-il d'instituer des sociétés de sous-officiers si leur utilité ne sait pas se rendre caractéristique par des résultats appréciables et si l'institution ne doit exister que de nom ? A quoi sert au sous-officier, en tant qu'individu, de se faire recevoir membre d'une section si ce n'est que pour figurer sur le rôle de ses membres ? Dans l'un comme dans l'autre cas, nous envisageons qu'un travail énergique est nécessaire et qu'une section ne peut songer à se maintenir que par une activité réelle et manifeste.

2. LEURS MOYENS

Disons tout d'abord qu'un champ très étendu est actuellement ouvert à l'activité des sections, que ce soit pour remémorer, développer ou fortifier ce qui a été appris au service, ou pour instruire leurs membres dans les divers domaines de la carrière militaire, choses utiles à tous égards au sous-officier ; que ce soit enfin en saisissant toutes les occasions qui peuvent donner lieu à l'étude de propositions tendant à la modification ou à l'amélioration des conditions existantes.

Il y a lieu de reconnaître toutefois que cette activité sociale ne peut se produire partout dans la même mesure, ni être jugée de la même manière ; il faut tenir compte dans certaines contrées et certaines localités d'une série de facteurs qui influent plus ou moins sur la marche et sur les moyens d'existence des sections.

Les plus grandes difficultés se rencontrent naturellement à la campagne, dans les sections composées de membres dont les do-

miciles sont disséminés et éloignés les uns des autres ; dont par conséquent les éléments ne peuvent que difficilement se trouver réunis et où manquent en outre, dans la plupart des cas, le personnel et le matériel d'instruction nécessaires. Il sera mal aisé de trouver pour ces sections-là une forme d'activité qui leur permette de produire quelque chose de positif et l'expérience nous démontre malheureusement qu'à moins de circonstances très favorables ou le concours d'éléments particulièrement bien doués, l'intérêt de la cause y perd rapidement de son intensité. Cependant il ne faudrait pas perdre de vue que le fait seul de se trouver réunis en dehors du service, — peut-être une fois tous les mois, — d'apprendre par là à se connaître, à s'entretenir du service fait et des expériences acquises, justifierait déjà et dans une large mesure l'existence de ces sections. Cette fréquentation, ces entretiens en commun, cet échange de vues réciproque, les discussions et les démonstrations qui en résultent sont un excellent moyen de se rapprocher du but.

Toutefois nous prétendons que partout où une société de sous-officiers a pu prendre place, elle doit pouvoir fournir une plus grande somme d'activité que ce que nous venons d'indiquer et il ne devrait pas se trouver en Suisse un seul district, une seule localité tant soit peu conséquente, où, avec un peu de bonne volonté, une section ne puisse exister et prospérer.

Comme moyen de rapprochement et d'instruction des plus efficaces, nous devons mentionner tout d'abord les

Conférences militaires.

Il se trouvera toujours et partout des officiers de bonne volonté qui, si l'invitation leur en est faite, seront disposés à mettre leurs lumières et leur expérience à la disposition des sections et qui consacreront volontiers quelques heures de leur temps à développer devant une réunion de sous-officiers quelque sujet intéressant et instructif. Cette ressource viendrait-elle à manquer que les sous-officiers eux-mêmes devraient se mettre résolument à la brèche et essayer de tirer de leurs connaissances personnelles et de leur expérience du service la matière d'une conférence.

Des conférences de ce genre, clairement données, offriront toujours à leurs auditeurs un grand intérêt et peuvent, suivant le sujet traité, acquérir une certaine valeur. Il va sans dire que le conférencier devra choisir utilement son sujet. Nous supposons que le sujet choisi rentrera généralement dans la sphère des

connaissances des sous-officiers ; si ce n'était pas le cas, la conférence devrait alors être conduite de telle manière qu'à côté des faits saillants spéciaux elle ne s'occupe que de choses qui puissent être facilement comprises par des sous-officiers. — Très souvent il arrivera qu'une expression avancée, une démonstration entendue, pourront jeter, dans l'esprit des auditeurs, la lumière sur tel ou tel point du service dont l'existence ou l'application avaient jusque-là laissé certains doutes quant à leur opportunité. Et quel avantage pour le sous-officier ainsi renseigné et préparé de pouvoir se présenter avec assurance devant ses hommes et d'être à même au besoin de fournir en connaissance de cause des explications sur telle ou telle disposition de règlement (ou ordonnance) dont l'interprétation aurait pu sans cela donner lieu à discussion et même à chicane. Il acquiert par là une influence avantageuse sur la troupe et s'attire en même temps l'estime et le respect de ses subordonnés.

A côté des conférences ou même conjointement avec celles-ci on pourrait recommander l'utilité de causeries, c'est-à-dire les *discussions*, soit sur l'objet même de la conférence, soit sur tout autre sujet, comme par exemple des questions proposées par la Société fédérale. Les discussions de ce genre sont surtout à préconiser parce qu'elles entraînent ceux qui y prennent part à s'occuper avec plus d'intérêt des questions à résoudre et qu'elles offrent à leurs auditeurs l'occasion d'entendre les diverses opinions qui se forment pour en tirer eux-mêmes leurs propres conclusions.

Un genre d'exercice dont l'organisation et la pratique sont, pour ainsi dire, à la portée de toutes les sections est à rechercher dans les

exercices de tir ¹.

Le sous-officier d'infanterie comme chef de groupe aussi bien qu'en sa qualité d'instructeur de ses hommes, doit avoir une connaissance parfaite de l'arme et de son maniement. Il fera bien par conséquent de multiplier et donner la plus grande extension

¹ Le Jury, dans son rapport sur le travail Baur, ayant exprimé le regret que les exercices auxquels peuvent se livrer les sociétés de sous-officiers y soient relatés d'une manière trop brève, nous avons cru bien faire en comblant cette lacune par l'insertion dans le dit travail de quelques extraits d'autres travaux primés traitant ces exercices d'une façon plus étendue.

Ce premier extrait est tiré du travail *Fisch Conrad*, sergent carabinier à St-Gall.
Note du traducteur.

possible aux exercices de *tir de campagne*. L'armement des différentes armées européennes étant parvenu à un degré de perfection à peu près égal partout, il est généralement admis que dans une guerre future, l'avantage restera incontestablement à celle des armées qui aura su tirer le meilleur parti des qualités de son arme. La durée si restreinte de nos cours militaires ne nous permet malheureusement pas de nous préparer suffisamment dans ce sens. Aussi devrait-on s'ingénier par tous les moyens possibles à combler cette lacune, en organisant des *exercices de tir en dehors du service* afin, tout au moins, de ne pas oublier ce qui y a été appris.

Les exercices de tir de sous-officiers ne doivent pas avoir pour unique but de leur permettre l'accomplissement de leur tir réglementaire, il faut qu'il soit organisé des exercices qui présentent une certaine valeur au point de vue du service. On fera donc du tir à *distances inconnues*, sur *buts tactiques* et sur *buts mobiles*. On fera de même usage par-ci par-là du *feu de magasin* et dans ce cas il va sans dire que la discipline du feu devra être rigoureusement observée.

Les exercices de *tir à conditions* sont également à recommander. Ils offrent cet avantage que leurs résultats subissent le contrôle de l'autorité et qu'ils sont au bénéfice de récompenses de la part du département militaire fédéral.

Les sociétés de sous-officiers devront également s'intéresser aux *concours de tir de campagne en sections* et appuyer de tels exercices où l'arme d'ordonnance seule est admise.

Nous sommes naturellement amenés à parler maintenant d'un exercice qui est intimement lié à celui du tir :

L'estimation des distances.

Le nouveau règlement d'exercice attribue au sergent d'infanterie les fonctions de chef de section dans la ligne de tirailleurs, ce qui le mettra souvent dans le cas d'avoir à estimer des distances. Voici donc un exercice à recommander chaudement aux sections, exercice devenu d'autant plus important que, grâce à la longue portée de la nouvelle arme, on sera souvent appelé à estimer des distances supérieures à 400 mètres. Cet exercice peut être pratiqué par une section isolément ou en commun entre plusieurs sections. Dans ce dernier cas une série d'autres exercices s'offrent à l'activité des sections. Notons d'abord le

service de campagne

qui peut s'exercer de deux manières différentes : 1^o En civil ; 2^o

en uniforme. Il prendra dans ce dernier cas la physionomie véritable d'exercices de combat. Les deux modes sont à recommander suivant les circonstances. Le concours d'un officier supérieur est désirable.

Si l'on considère qu'avec l'emploi de la poudre sans fumée le service de sûreté en marche et de patrouilles va prendre une toute autre tournure que jusqu'ici et se transformer en une branche de service en tout cas malaisée et d'une nature spéciale, l'on reconnaîtra qu'il est doublement nécessaire que les sous-officiers soient bien familiarisés avec leurs multiples fonctions, car les suites funestes que peuvent entraîner un service de sûreté ou de patrouille défectueux sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. L'organisation de tels exercices, sous la direction d'officiers capables et dévoués est donc recommandable au premier chef. Outre qu'ils peuvent être combinés avec des excursions où l'on pourra cultiver en même temps la bonne camaraderie, ces exercices permettront de se livrer encore et conjointement avec ceux-ci, à des études sur un autre point important du service de campagne qui devient de plus en plus indispensable au cadre des connaissances du sous-officier. Nous voulons parler de

la connaissance du terrain et la lecture des cartes¹.

L'organisation de courses avec exercices de *topographie*, dans lesquels les sous-officiers apprendraient à s'orienter naturellement ou scientifiquement; à faire usage de la carte; à se familiariser avec celle-ci et même à lever de petits croquis de reconnaissances ou de situation, nous paraîtrait donner d'excellents et utiles résultats.

Notre pays s'honore de posséder des cartes à diverses échelles dont la perfection comme travail et exactitude excite l'admiration et l'envie des autres pays.

Nous possédons dans ce domaine des éléments et des matériaux de premier ordre qui sont à notre portée. Savons-nous les utiliser? En ce qui nous concerne, nous sous-officiers, nous répondons: Non! La plupart des sous-officiers suisses manquent *absolument* de connaissances suffisantes dans la lecture des cartes. Nous nous trouvons en présence d'une sérieuse lacune.

On objectera peut-être que des sous-officiers n'ont pas besoin de posséder des connaissances aussi élevées. Cette objection a même été faite. Erreur profonde à notre avis.

¹ Extrait du travail primé Buffat, Eug., Chaux-de-Fonds.

En effet, qui osera prétendre qu'un sergent d'infanterie, — pour ne citer qu'un exemple — fonctionnant comme remplaçant du chef de section dans une reconnaissance ou mieux encore comme chef d'une patrouille et qui pourrait à un moment donné fournir un rapport des lieux avec description technique appuyée par un croquis topographique clairement quoique sommairement dressé, qui prétendra, disons-nous, que ce sergent soit sorti des limites de sa compétence? Il est évident qu'il serait difficile d'ajouter encore cette branche d'instruction au programme déjà si chargé des écoles de sous-officiers. Cependant nous savons que par-ci par-là on enseigne à des sous-officiers *d'armes spéciales* des notions de topographie, mais cette mesure est loin d'être générale. Il appartient donc aux sections de chercher à vulgariser cette science parmi leurs membres. Voilà de quoi remplir avantageusement les longues soirées d'hiver.

1) Plus une section est grande, c'est-à-dire plus elle compte de membres et si ceux-ci sont rapprochés, plus grande aussi doit être la mesure de ses moyens et de ses prestations. Par conséquent c'est des villes qui, sous le rapport du développement intellectuel possèdent déjà de grands avantages, c'est des villes, disons-nous, qu'on sera en droit d'attendre, sinon d'exiger, le plus grand nombre d'effets utiles en faveur de l'extension des connaissances du sous-officier. C'est donc à ces grandes sections, qu'à côté des exercices déjà mentionnés l'on pourra recommander encore d'autres cours pratiques et théoriques, tels que

l'escrime

2) qui est d'une efficacité indiscutable pour entretenir chez le sous-officier l'adresse et le goût des armes. D'un excellent effet au point de vue physique, cet exercice est en même temps une école de bienséance et de bonne tenue. Il invite au respect et à la discipline et ne peut donner que d'excellents résultats. Comme côté utile et pratique il ne faut pas perdre de vue que la connaissance de l'arme blanche peut trouver son emploi à un moment donné.

3) Nous citerons encore les *cours d'équitation*, les *exercices d'artillerie* (école de pièce, pointage), les *théories sur les règlements*, les *exercices de commandement et d'intonation*, etc., etc.

1) Baur, Gustave.

2) Buffat, Eugène.

3) Baur, Gustave.

Tous ces exercices ont l'avantage de pouvoir être facilement organisés; ils sont d'une influence utile, ils stimulent le zèle, sont instructifs, fortifient l'esprit militaire et ouvrent la voie aux rapports d'amitié et de bonne camaraderie entre ceux qui y prennent part. Nous préconisons tout spécialement les exercices *pratiques* et nous voudrions voir créer dans les sections ou celles-ci participer aux

exercices militaires préparatoires

parce qu'ici le sous-officier chargé d'instruire raffermir ses connaissances, acquiert de l'assurance et qu'il travaille ainsi dans l'intérêt du développement de l'armée.

1) Depuis l'organisation du landsturm, quelques sections de sous-officiers se sont donné pour tâche d'étendre leur champ d'activité à ces cours militaires préparatoires et à *l'instruction du landsturm*.

Ces exercices d'instruction s'appliquent aux plus jeunes classes et consistent en leçons des points principaux de l'école de soldat 1^{re} et 2^{de} partie; connaissance et maniement de l'arme avec et sans exercices de tir. Il nous semble que les efforts de ces sections sont très méritoires et qu'un appui de la part des officiers et des autorités militaires viendrait utilement les encourager.

2) Il sera utile enfin que les sections portent constamment leur attention *sur les innovations qui surgissent dans le domaine militaire* afin d'en instruire leurs membres.

L'introduction du nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie est, par exemple, une magnifique occasion offerte aux sections, d'exercer leur activité en se donnant pour tâche de l'étudier puis de le faire connaître et de le rendre familier à leurs membres au moyen de cours spéciaux. Ces préparations sont d'autant plus utiles que les cours de cadres qui précèdent maintenant nos divers services nous paraissent bien courts et presque insuffisants pour permettre aux sous-officiers de se rendre tout à fait aptes à l'influence instructive qu'ils doivent exercer sur leurs hommes. La nouvelle arme à répétition petit calibre offrira de même à nos sections la matière à bien des cours et démonstrations intéressantes.

Il est certain qu'un grand nombre d'autres exercices tant

1) Fiech, Conrad.

2) Baur, Gustave.

théoriques que pratiques pourraient trouver place dans le programme des travaux d'une société de sous-officiers, comme par exemple des exercices propres aux armes spéciales, bien que ceux-ci soient plus ou moins justifiés. Nous admettrons encore qu'ils soient introduits dans les grandes sections où ils peuvent faire l'objet de subdivisions, mais en général il nous semble qu'il sera préférable de laisser ces exercices spéciaux aux sociétés spéciales respectives telle que : Sociétés d'artillerie, du génie, sanitaires, etc.

Les sociétés de sous-officiers agiront plus sagement, au lieu d'éparpiller leurs forces sur un trop grand nombre de points, de diriger plutôt leurs efforts sur ce qui peut présenter un profit direct au corps des sous-officiers, car il leur restera toujours suffisamment à faire dans cette voie.

A côté de tout ce que nous venons de dire et des recommandations que nous venons de faire, une large place doit être réservée à l'entretien de la bonne *camaraderie*, dont nous avons eu l'occasion de parler longuement au chapitre *Société fédérale*, ce qui nous dispenserait d'y revenir, si ce n'était pour rappeler que tout ce que nous y avons dit s'adapte également aux sections et d'une manière plus étendue si possible.

En effet, nous ne pouvons nous représenter quelque chose de plus beau et de plus réjouissant qu'une société dont les membres cherchent d'un commun et bienveillant accord à égayer et à rendre intéressantes les réunions intimes ; où les heures s'envolent entre les chants et les causeries ; où se retrouve et se retrempe l'amitié réciproque. Les chants, les toasts, les bons mots, les narrations d'épisodes et d'anecdotes ; tout ce qui peut en un mot provoquer la gaieté, l'entrain et la bonne humeur, tout cela sont des choses saines, qui rapprochent, encouragent, soulagent et divertissent, offrant ainsi, par compensation, un équivalent au plus ou moins de prestations fournies dans le domaine du travail.

Toutefois il serait à désirer qu'en ces occasions l'on sache rester dans les limites de la bienséance et de la raison ; il faudra éviter *absolument* que la camaraderie s'égare du but par les excès ou l'intempérance, car ce serait d'un mauvais exemple pour les jeunes membres et cela rendrait en outre un mauvais service à la cause. Le culte de la bonne et joyeuse camaraderie ne doit, ni dans les assemblées, ni pendant les exercices, ni dans quelle occasion que ce soit, se soustraire au programme de la Société ;

tout doit se passer correctement, dans les limites des convenances et de la saine discipline. Cette ligne de conduite contribuera au bon renom de la Société et sera d'une heureuse influence morale sur ses membres, mais il est indispensable, nous le répétons, d'éviter les excès.

Nous croyons avoir, dans ce qui précède, touché à peu près à tout ce qui peut se rapporter directement aux conditions d'existence des sections et nous aimons à croire qu'une section qui, suivant que le lui permettront les conditions locales, s'efforcera de travailler dans le sens et l'esprit de nos explications, aura compris le but auquel doit être soumise l'institution et choisir les moyens les plus propres à atteindre ce but.

Puisse cette idée être toujours mieux comprise et faire son chemin dans l'intérêt du corps des sous-officiers suisses et de notre défense nationale!

C'est à dessein qu'en parlant des devoirs des sections nous avons évité de toucher à leur organisation intérieure, pour le bon motif que toute société, quelle que soit sa nature, doit avoir ses statuts ou règlements et son ménage à elle; il serait donc peu logique et peut-être indiscret de vouloir, dans ce domaine, leur imposer des prescriptions générales. Aussi bien les statuts des sociétés locales ne doivent point s'écarter des lois et ordonnances militaires existantes et celles des sections qui font partie de la Société fédérale ne doivent rien inscrire dans leurs statuts qui soit contraire à l'esprit des statuts fédéraux. Mais à part cela et ainsi que l'indiquent parfaitement les dits statuts (§ 4), chaque section demeure d'ailleurs libre d'adopter telle organisation intérieure qui correspondra le mieux aux circonstances spéciales dans lesquelles elle pourra se trouver.

Conclusions.

Arrivé au bout de notre travail nous nous permettrons de le clore par un court résumé.

Dans nos descriptions nous nous sommes attaché à démontrer que l'institution des sociétés de sous-officiers était issue du plus pur patriotisme. Nous sommes parti de ce point de vue : que le sous-officier doit être encouragé à entretenir et développer dans la vie civile les connaissances qu'il a acquises au service, attendu qu'aujourd'hui encore le temps consacré à son instruction est trop restreint pour permettre de former des sous-officiers assez

sûrs d'eux-mêmes et suffisamment aguerris pour affronter les dangers d'une guerre.

Nous avons trouvé alors que pour organiser et mener à bien cette *étude par soi-même*, il était nécessaire de créer des associations ayant le même but et les mêmes tendances. Nous avons été amené ensuite à constater que ces associations devaient se rapprocher et se fortifier par la fédération en un Tout, qui, grâce à sa consistance et son autorité assureraient leur existence, tout en les conduisant plus sûrement au but commun qui est :
« Le développement de notre corps de sous-officiers dans le » sens individuel et général, et la collaboration au perfectionnement de notre défense nationale. »

Nous avons pris à cœur de répondre à la question concernant le but de la Société fédérale et celui des sections tout en examinant par quels moyens, à notre avis, le but de ces sociétés peut être atteint. Nous serons heureux si notre travail a pu donner une solution satisfaisante de la question posée.

Il nous reste encore à émettre le vœu que l'on n'en reste pas à ce qui a été fait jusqu'ici pour le développement de notre corps de sous-officiers, mais qu'il soit fait toujours davantage dans ce sens.

Nous souhaitons que les sous-officiers reconnaissent toujours mieux la grande utilité qu'il y aurait pour chacun d'eux et pour le corps entier des sous-officiers, à se livrer en dehors du service, à une activité rationnelle et profitable; que chacun, sans distinction d'arme ou de grade apporte sa pierre à l'édifice et travaille à développer notre armée pour le bien et l'honneur de la patrie !

Et, quel que puisse être aussi le jugement porté sur l'importance de notre rôle dans l'armée, marchons constamment et avançons sans défaillance dans le domaine de notre activité sociale, sur les traces de nos aînés. Ayons le sentiment que chacun de nous devra, au moment suprême, remplir sa tâche pleine et entière à la place qu'il occupera dans l'armée; pénétrés du devoir qui nous incombe, cherchons à acquérir les capacités nécessaires à l'accomplissement de nos obligations et n'oublions pas qu'en paix comme en guerre un cadre capable et aguerrri est l'âme de l'armée.

